



Salaires CDDs : pour une revalorisation égalitaire !



Une pétition, à l'initiative d'un collectif de CDDs, a circulé depuis le mois d'avril sur les centres INRAE pour une revalorisation égalitaire de leurs salaires. Cette pétition a, à ce jour, été signée par 500 collègues de l'INRAE, dont 280 CDDs et 220 titulaires.

Pour rappel, en quelques mots, les salaires des CDDs ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2024 selon une nouvelle grille (voir la note de service n°2023-71). Mais seul-es les CDDs nouvellement embauché-es dans une unité ayant les capacités financières d'assumer les nouveaux salaires pouvaient y prétendre. Cette revalorisation a depuis été généralisée au 1^{er} septembre 2024, date depuis laquelle les CDDs nouvellement embauché-es ou bénéficiant d'une prolongation de contrat via un avenant sont systématiquement payé-es sur la nouvelle grille. Les CDDs continuant de travailler sur un contrat signé avant le 1^{er} septembre continuent donc d'être payé-es sur l'ancienne grille, et ce jusqu'à la fin de leur contrat.

=> Coexistent donc dans l'institut des CDDs réalisant le même travail, mais payé-es différemment selon la date à laquelle elles et ils ont signé leur contrat ! Et on ne parle pas d'une bagatelle : ces différences peuvent se monter jusqu'à 24% d'écart pour des postdocs ayant 3 ans d'expérience, ce qui représente 684 € bruts par mois en moins pour celles et ceux ayant signé avant le 1^{er} septembre ! Pour des postdocs ayant par exemple signé un contrat pour 2 ans à partir du 1^{er} novembre 2023 (exemples de situations que nous avons pu recenser), **cela représente une perte sèche de 15 000 € bruts sur l'ensemble de leur contrat** à partir du 1^{er} janvier 2024 !

Au-delà des postdocs, **ce sont bien tous les corps de CDDs qui sont touchés**, de l'ingénieur-e de recherche jusqu'à l'adjoint-e technique, **avec des écarts de salaires allant de 5 à 14% pour ces corps, ce qui représente de 108 € à 384 € en moins chaque mois pour des agent-es ayant jusqu'à 5 ans d'expérience !**

A l'heure où nous subissons une hausse du coût de la vie jamais égalée jusque-là, et alors que le point d'indice est toujours gelé pour les titulaires comme pour les CDDs avec une perte sèche de pouvoir d'achat de 25% depuis 2000, un manque à gagner de 108 € par mois est considérable pour nous !

Comité Social d'Administration du 26 septembre 2024

Les syndicats CGT-INRAE et SUD-Recherche branche INRAE ont fait remonter cette revendication à l'occasion du Comité Social d'Administration qui s'est tenu le 26 septembre 2024. Nous y avons tout d'abord rappelé les revendications des CDDs :

- la revalorisation égalitaire des salaires de tous·tes les CDDs, quelle que soit la date de leur embauche ou les moyens financiers des unités, et ce de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2024 ;
- que cette revalorisation soit financée sur un fonds propre de l'INRAE, sans que ça ne repose sur les unités. Les fonds servant à financer les nouvelles primes individuelles au « mérite » et à la « fonction » des CDDs pouvant servir à financer cette revalorisation égalitaire.

En accord avec le collectif de CDDs à l'origine de cette pétition, nous avons demandé à ce qu'*a minima* la **Direction Générale lève l'interdiction pour les laboratoires qui en ont les capacités financières de pouvoir revaloriser leurs CDDs en cours de contrat via un avenant extraordinaire. Car l'incompréhension de ce blocage est d'autant plus grande parmi les CDDs quand l'argent est déjà là pour pouvoir supporter ces revalorisations !**

Réponse de la Direction Générale

La Direction Générale nous a répondu qu'elle sait que c'est un sujet délicat, créant nécessairement de l'inégalité, mais que « cette inégalité n'est que temporaire ». Certes l'inégalité n'est pas « idéale », mais il n'y a pas le

choix, et il y aura toujours des « frustrés ». Si on autorise les unités qui en ont les capacités financières à revaloriser leurs CDDs, « cela créerait des inégalités et des frustrés au sein des unités qui n'en auraient pas les capacités financières ». « Cela reviendrait à faire du cas-par-cas, ce qui créerait de l'inégalité ».

Réponse des syndicats CGT et SUD

Passons sur le qualificatif de « frustré » que les collègues CDDs apprécieront, et sur le fait que l'inégalité « temporaire » peut quand même amener à des pertes sèches de plusieurs milliers d'euros sur l'ensemble de la durée des contrats. Cette réponse de la Direction Générale est totalement absconse, car la note de service est déjà, de base, totalement inégalitaire !

=> Dans un souci d'équité entre tous-tes les CDDs de l'institut, nous demandons que 1) la Direction Générale lève l'interdiction fait aux unités de revaloriser les CDDs, et 2) soutienne les unités qui ne seraient pas en mesure de le faire.

Face à cette rigidité absurde et totalement inique de la Direction Générale, nous invitons tous-tes les CDDs à se rapprocher des syndicats CGT et SUD pour interpeller le Directeur Général Délégué aux Ressources à l'occasion de son passage sur les centres INRAE, puisqu'il réalise actuellement une tournée des centres.

Ecrivez-nous à cgt@inrae.fr - contactinrae@sud-recherche.org